DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs









ÉDITO













Si la notoriété de l'environnement et de la qualité de vie en Val de Loire est réelle, des risques majeurs potentiels existent, et doivent être intégrés à nos activités quotidiennes.
L'information et la prévention des risques demeurent à la charge des pouvoirs publics mais rien ne peut garantir le risque zéro. La municipalité a le devoir d'informer l'ensemble des citoyens des risques encourus.

En raison de la topographie du site, une crue de la Loire est pour notre commune un risque naturel faible. En revanche, les axes routiers et ferroviaires qui traversent le territoire communal peuvent générer des risques liés aux transports de matières dangereuses importants.

Afin de recenser et d'identifier tous les risques, la communauté d'agglomération et l'ensemble des acteurs s'occupant de la prévention et de la protection des personnes et des biens, conjointement avec la municipalité, ont élaboré un dossier communal synthétique des risques majeurs, diffusé à tous.

Chaque administré devant être à même d'apprécier la conduite à tenir en cas d'événement grave, les informations contenues dans ce document sont des recommandations à suivre afin d'assurer la meilleure protection à la population.

De plus, en Mairie, le public peut consulter librement le Dossier d'Information Communale des Risques Majeurs (DICRIM).

Tout ceci nous paraît important à titre préventif, et je vous remercie de bien vouloir en prendre connaissance.

Marie-Claude DUPOU,

Maire



Le risque majeur ne connaît pas les frontières administratives. Agglopolys est concernée sur son territoire tant par des risques naturels (inondations, mouvement de terrain) que par des risques technologiques et industriels. En cas d'événement. les collectivités jouent un rôle essentiel dans le soutien à leurs administrés. Les maires, en première ligne, gèrent les situations sur leur commune. soutenus par la communauté d'agglomération qui apporte un soutien matériel et technique, comme nous avons pu le démontrer en 2016 lors des inondations des affluents de la Loire.

Le rôle d'Agglopolys dans les domaines de la prévention des risques est croissant, ainsi depuis 2017 la communauté d'agglomération de Blois finance avec les services de l'État les travaux de restauration des digues de Loire afin de garantir un meilleur niveau de protection contre les débordements du fleuve.

Christophe DEGRUELLE

Président d'Agglopolys, Communauté d'agglomération de Blois

DROIT À L'INFORMATION



La loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 réaffirme le droit d'accès de tout citoyen à l'information sur les risques majeurs auxquels il est exposé et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

Dans ce cadre, le Préfet de Loir et Cher a rendu public le Dossier Départemental des Risques Majeurs. Sur cette base, chaque commune concernée doit élaborer son Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Ainsi, le Maire doit informer la population sur:

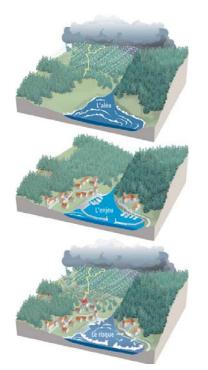
- Les risques majeurs existants sur la commune
- Les mesures de prévention
- L'organisation des secours

SOMMAIRE

Droit à l'information	p.3
Notion des Risques Majeurs	p.4
Alerte et consignes	p.5
Risque inondation	р.6
Risque mouvement de terrain	р.8
Risque transport de matières dangereuses	p.10
Risque météorologique	p.12
Risque nucléaire	p.14
Précautions et réflexes en cas d'accident	p.15

NOTION DES RISQUES MAJEURS

Un événement potentiellement dangereux est un aléa, il devient un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques ou environnementaux sont présents.



Les risques majeurs sont regroupés en 4 familles:

» RISOUES NATURELS

Inondation, mouvement de terrain, tempête, cyclone, éruption volcanique, avalanche, feu de forêt, séisme.

» RISQUES TECHNOLOGIQUES

Risques industriels, nucléaire, biologique, rupture de barrage...

» RISQUES TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Ce sont des risques technologiques. On en fait cependant un cas particulier car les enjeux varient en fonction de l'endroit où se développe l'accident.

» RISQUES SANITAIRE (pandémie, épidémie...).

Deux critères caractérisent le risque majeur:

- » SA FAIBLE FRÉQUENCE: l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes.
- » SA GRAVITÉ: nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

ALERTE ET CONSIGNES

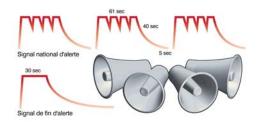
L'Alerte

C'est l'annonce d'un danger réel, important et imminent (nuage toxique, tornade...).

Elle doit permettre de prendre des mesures de protection adaptées pour limiter l'impact sur les personnes et les biens.

Les moyens d'alerte et les consignes varient selon l'événement.

Un signal d'alerte unique au plan national annonce un danger imminent



Les consignes générales de sauvegarde

» AVANT L'ÉVÉNEMENT

Informez-vous en mairie des risques existants, des consignes spécifiques et des plans d'intervention.

» PENDANT L'ÉVÉNEMENT

Mettez-vous à l'abri.

Écoutez la radio:

France inter: FM 88.1 MHz

Plus FM: 89,4 MHz

Respectez les consignes des autorités et des

secours.

» APRÈS L'ÉVÉNEMENT

En cas d'évacuation: attendez l'autorisation des autorités pour regagner votre domicile. Informez les autorités des dangers observés. Évaluez les dégâts.

ASTUCES

Les équipements minimums à se procurer dans tous les cas et à conserver dans son domicile:

- Lampe de poche avec piles ou système dynamo
- Papiers personnels
- Couvertures de survie
- Radio portable avec piles
- Médicaments d'urgence et votre traitement en cours



Qu'est-ce qu'une inondation?

L'Inondation est une submersion plus ou moins rapide d'un territoire, avec des hauteurs d'eau variables. Elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau ou à une concentration des ruissellements provoqués par des pluies importantes en durée ou en intensité.

En Loire, les crues sont de trois types:

- Océaniques, provoquées par des fronts pluvieux venant de l'océan.
- Cévenoles, résultent de précipitations orageuses d'origine méditerranéenne, qui s'abattent sur les Cévennes et l'amont de la Loire et de l'Allier.
- Mixtes, les plus redoutables, conjonction d'une crue cévenole et d'une crue océanique.

Deux critères caractérisent le risque majeur:

La commune de La Chaussée Saint-Victor se situe en rive droite de la Loire, à l'amont du val de Blois dans le val de La Chaussée Saint-Victor. Le village est construit essentiellement sur le coteau et ne se trouve de ce fait pas directement exposé aux inondations. Toutefois quelques habitations se trouvent au pied du coteau.

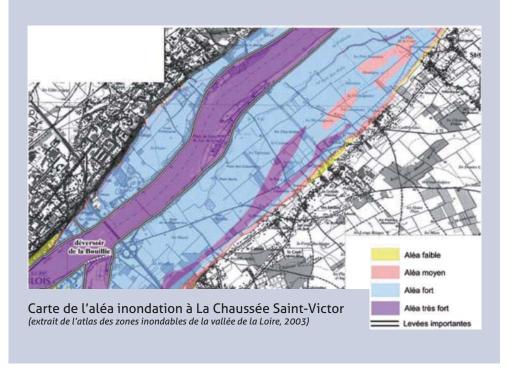
Ce secteur reste très vulnérable car le risque de rupture des levées est très important.

Le val de La Chaussée Saint-Victor est totalement fermé, protégé par des levées d'une longueur de 7 km qui n'ont pas fait l'objet d'un renforcement systématique. Bien que toutes les crues simulées restent sous le sommet de la levée, en cas de rupture de levée, le val serait rapidement submergé sous 2 à 3 m d'eau.

CONSIGNES EN CAS D'INONDATION

- Fermez toutes les ouvertures (portes, fenêtres, aérations...).
- · Coupez gaz et électricité.
- Montez dans les étages, prévoir l'évacuation (n'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre).
- Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre (France Inter 88,1 FM, Plus FM 89,4).
- Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux.

En période d'inondation il faut impérativement éviter de circuler sur les levées bordant le fleuve ainsi que sur les routes ou chemins inondés.





Qu'est-ce que les phénomènes d'affaissement et d'effondrement?

Ces phénomènes sont liés à la présence de cavités souterraines d'origine naturelle ou anthropique. Les affaissements sont des mouvements lents et progressifs. S'ils ne présentent pas de risque pour les personnes, ils peuvent avoir des conséquences sur les ouvrages en surface, allant de la simple fissuration jusqu'à la ruine complète. Les effondrements ont un caractère soudain; les ouvrages peuvent être complètement détruits.

Qu'est-ce que les phénomènes d'éboulement de coteaux?

L'évolution naturelle des versants rocheux engendre des chutes de pierres et de blocs. Les coteaux nécessitent un entretien particulier afin de prévenir ces phénomènes et donc d'en limiter la gravité.

Le risque à La Chaussée Saint-Victor

- Il y a 19 cavités dénombrées à La Chaussée Saint-Victor
- Le coteau est surveillé notamment derrière le gymnase de Montprofond.

Cette partie correspond à l'emplacement d'une ancienne carrière (calcaire de Beauce). L'accès a été interdit avec la mise en place de grilles afin de sécuriser ce lieu en cas d'éboulement.

CONSIGNES EN CAS DE MOUVEMENT

Ce qui doit alerter:

- Des fractures s'ouvrent, véhiculent de l'eau, des racines y apparaissent.
- Les fractures se recoupent entre elles, des blocs tombent.
- Les maçonneries fissurent et se déforment.
- Des arrivées d'eau surviennent après un orage violent ou une longue période de pluie.
- Des bruits, des craquements.





Le risque Transport de Matières Dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport de tout type de produit inflammable, explosif, toxique, corrosif ou radioactif, par voies routières, ferroviaires, fluviales ou par canalisations. Il peut avoir des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

Les principaux dangers liés aux Transports de Matières Dangereuses

- L'explosion,
- · L'incendie,
- La dispersion dans l'environnement de produits toxiques.

Ces effets sont souvent combinés.

Un accident de ce type entraînerait, suivant les matières, un confinement de la population à proximité de l'accident, voire une évacuation dans une zone limitée.

La commune de La Chaussée Saint-Victor est concernée par deux types de transport susceptibles d'accueillir des matières dangereuses:

- La route (RD 2152) et l'autoroute (A10)
- · La voie ferrée

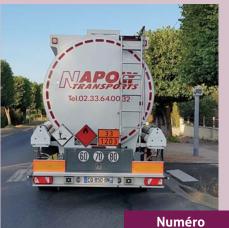
S'agissant du Transport de Matières Dangereuses par voie ferrée, il est à Blois (et donc à La Chaussée Saint-Victor) estimé à 3 % du trafic fret. Soit 2 à 3 trains par jour. Les consignes générales s'appliquent et sont complétées par un certain

et sont complétées par un certain nombre de consignes spécifiques au risque TMD.

CONSIGNES SPÉCIFIQUES

Si vous êtes témoin d'un accident

Donnez l'alerte aux sapeurspompiers 18 ou 112 (portable). Ne vous approchez pas.

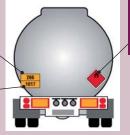


Précisez si possible:

- Le lieu et le type de moyen de transport,
- · La présence ou non de victimes,
- Le cas échéant, le numéro du produit et le code danger
- La nature du sinistre: feu, explosion, fuite, déversement, écoulement...

Numéro d'identification du danger

Numéro d'identification de la matière



Plaque étiquette du danger



Matière ou gaz comburant



Matière explosive



Liquide ou gaz inflammable



Matière radioactive



Matière ou gaz toxique



Le risque

Que ce soit le vent, les précipitations, le froid ou la chaleur, tout événement météorologique, dès lors qu'il est extrême par rapport aux conditions habituelles de nos régions tempérées, devient dangereux. Au plan national ou localement les années passées ont été « riches » en manifestations violentes de la météo faisant à chaque fois des victimes ou d'importants dégâts.

La prévention

Depuis décembre 1999, Météo France a élaboré une procédure qui s'appuie notamment sur une carte de vigilance et des bulletins de suivi. Pour le département, les événements suivis sont:

- Vent violent
- Orages
- Fortes précipitations
- Neige et/ou verglas

4 niveaux de vigilance ont été définis et doté d'un code couleur

Les cartes de vigilance météorologique paraissent 2 fois par jour à 6 h 00 et à 16 h 00 sur le site internet de Météo-France: www.meteo.fr

- Niveau 1 : Pas de vigilance particulière.
- Niveau 2 : Il faut être attentif si on pratique des activités sensibles au risque météorologique. Des phénomènes habituels dans la région mais qui peuvent être dangereux sont prévus.
- Niveau 3 : Il faut être très vigilant, des phénomènes dangereux sont possibles. Se tenir informé de l'évolution et suivre les conseils émis.
- Niveau 4 :: Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus.

CONSIGNES EN CAS D'INTEMPÉRIES

Le manque de respect ou de connaissance des consignes de base est la cause de la plupart des accidents consécutifs à un événement météo.

	Si notre département est ORANGE	Si notre département est ROUGE
VENT FORT	 Risque de chutes de branches et d'objets divers Risque d'obstacles sur les voies de circulation Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés Limitez vos déplacements 	 Risque de chute d'arbres et d'objets divers Voies impraticables Évitez les déplacements
FORTES PRÉCIPITATIONS	 Visibilité réduite Risque d'inondation locale Limitez vos déplacements 	 Visibilité réduite Risque d'inondation locale Évitez vos déplacements
ORAGES	 Évitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques Ne vous abritez pas sous les arbres Limitez vos déplacements 	 Évitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques Ne vous abritez pas sous les arbres Évitez vos déplacements
NEIGE / VERGLAS	 Routes difficiles et trottoirs glissants Préparez votre déplacement et votre itinéraire Limitez vos déplacements 	 Routes impraticables et trottoirs glissants Évitez vos déplacements

Dans tous les cas, informez-vous du niveau d'alerte par téléphone 05 67 22 95 00 ou internet www.meteo.fr

Pour tous ces événements majeurs, la Préfecture de Loir-et-Cher a élaboré des plans adaptés qui visent à organiser la veille, l'alerte et le traitement des situations d'urgence.

RISQUE NUCLÉAIRE



L'organisation des secours

La mise en place de mesures liées à un accident nucléaire relève de l'échelon national.

Au sein de chaque centrale, le plan d'urgence interne établi par l'exploitant prévoit une organisation interne permettant de pallier tout incident, d'en limiter les conséquences.

Au plan départemental: le Plan Particulier d'Intervention (PPI) spécifique à la centrale de Saint-Laurent a été élaboré par le Préfet et porté à la connaissance des communes concernées. Ce plan est déclenché dès qu'un danger radiologique pour la population est décelé. Le plan de distribution d'iode stable planifie les modalités de distribution à la population.

Risque nucléaire à La Chaussée Saint-Victor

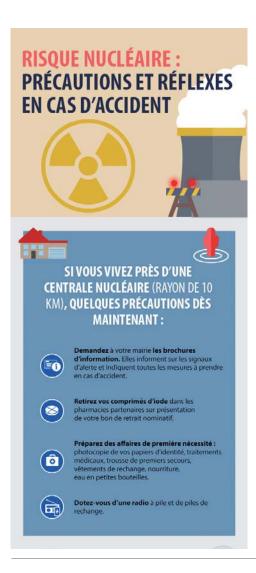
Suite à l'extension du Plan Particulier d'Intervention (PPI) de 10 à 20 km autour des 19 centrales nucléaires en France, les pouvoirs publics ont révisé le dispositif de protection des personnes.

La commune de La Chaussée Saint-Victor étant dans le périmètre des 20 km de la centrale de Saint-Laurent des Eaux, un courrier a été envoyé à l'ensemble des riverains les informant de l'extension de l'aire du PPI et de la prochaine campagne de distribution de pastille d'iode.

Outre un dysfonctionnement de cette centrale, des accidents peuvent survenir lors du transport des sources radioactives ainsi qu'au cours d'utilisation médicale ou industrielle de radio éléments.

Consignes en cas d'accident nucléaire

- Ne cédez pas à la panique.
- Écoutez la radio: France Inter 88.1
 FM, Plus FM 89.4, France bleu Orléans 93.9 ou la télévision (France 3), internet sur http://www.asn.gouv.fr
- Fermez soigneusement portes et fenêtres, arrêtez les ventilations et les climatisations.
- Vous pouvez consommer l'eau du robinet et toutes les provisions à votre domicile.
- Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.
- Attendez les consignes des Autorités.





C

NUMÉROS UTILES

N'utiliser le téléphone qu'en cas d'absolue nécessité		
Mairie		
Maire adjoint (permanence Week-end)06 71 27 87 48		
Pompiers		
Police / Gendarmerie		
SAMU		
Hôpital de Blois		
Polyclinique de La Chaussée Saint-Victor 02 54 90 91 92		
EDF (Urgence)		
GDF (Urgence)		
Centre anti-poison (Angers)		
Et pour en savoir plus		
Préfecture de Loir-et-Cher		
Direction Départementale des Territoires (DDT) 02 54 55 73 50		
Direction Régionale de l'Environnement		
de l'Aménagement et du Logement (DREAL)02 36 17 41 41		





MAIRIE

Place Etienne Régnier – BP 50054 41261 La Chaussée Saint-Victor Tél. **02 54 55 40 40**

Courriel: mairie@lcsv.fr

Site internet: www.lachausseesaintvictor.fr

AGGLOPOLYS

1 rue Honoré de Balzac 41000 Blois

Tél. **02 54 90 35 35**

Courriel: agglopolys@agglo-blois.fr Site internet: www.agglo-blois.fr